



DOCTRINE DE L'EGLISE CATHOLIQUE D'IRLANDE ET DE CELLE DU CANADA, SUR LA REVOLTE.

RECUEIL DE PIÈCES CONSTATANT L'UNIFORMITÉ DE CETTE DOCTRINE DANS LES DEUX PAYS, ET SA CONFORMITÉ AVEC CELLE DE L'EGLISE UNIVERSELLE.

Lettre Pastorale du très révérend Dr. JOHN THOMAS TROY, archevêque catholique de Dublin, à son cher troupeau.

[SUITE.]

Telle est, mes très-chers frères, la doctrine qui regarde les serments, qui nous est enseignée par la religion dont vous faites profession, et déclarée par Dieu lui-même qui vous demande de ne point prendre son nom en vain, et menace des plus terribles châtiements, même des cette vie, ceux qui font des jurements téméraires.

Un homme qui jure beaucoup, sera rempli d'iniquités, et la verge ne quittera pas sa maison, et s'il jure en vain, il ne sera pas justifié; car sa maison sera remplie d'iniquités. (Ecclesiast. XXII. 12, 13.) "Je détruirai les hommes de dessus la face de la terre, dit le Seigneur, et j'étendrai ma main sur ceux qui jurent par le Seigneur." (Soph. 13. 5.) "Mais pas dessus toutes choses, mes très-chers frères, ne jurez ni par le Ciel, ni par la terre, ni par aucun autre serment; mais que vos paroles soient oui, oui, non, non; afin que vous ne tombiez point sous le jugement." (St. Jacques, v. 12.)

Serait-il possible que quelques-uns de mon cher troupeau, avec ces preuves évidentes de la vengeance du Ciel prononcée contre les jureurs faux et téméraires, puissent mépriser les avis de leur pasteur dictés par son attachement pour eux, ou se croire liés par son attachement ou engagements, qui ne tendent qu'à encourager ou favoriser le trouble et l'injustice, et deshonorer par là cette religion paisible dont ils font profession? Est-il possible que des Irlandais catholiques-romains, jusqu'à présent si attachés à leurs principes, qui durant des siècles ont résisté à toutes les tentations, et à toutes les épreuves les plus dures, plutôt que d'abjurer la religion que leur dieu leur a prescrite, ou de négliger les devoirs qu'elle leur prescrit—qu'un peuple si justement recommandable par sa loyauté et sa conduite pacifique, tandis qu'il est sous la juste et heureuse influence de cette religion et de ses ministres, eût pu méconnaître l'importance d'une conduite aussi méritoire, et se laisser égarer et séduire par des guides trompeurs, jusqu'à approuver les principes et les vues des ennemis du christianisme?

Vous, mes très-chers frères, vous soumettez au joug d'une nation sans religion, sans sentiments et sans honneur? d'un peuple qui dans tous les pays s'est fait précéder de l'impie, du pillage et de la dévastation? tels sont les républicains français. Je ne puis concevoir un soupçon aussi deshonorable pour mes frères qui, par principes, ont toujours aimé la paix, et qui ont toujours désiré conserver leur caractère honnête pur et sans tache.

Comparez votre situation présente avec ce qu'elle était par le passé. Il y a vingt ans que la loi vous défendait l'exercice de votre religion; ses ministres étaient proscrits; il y avait des peines portées contre ceux qui s'élevaient la jeunesse dans la religion catholique au dedans et au dehors. Vos propriétés n'étaient point en sûreté, elles étaient à la merci d'un dénonciateur; vous n'aviez point l'exercice de votre industrie, faute de moyens pour en retirer les fruits. A présent vous êtes délivrés de toutes ces peines pécuniaires et de cette impuissance qui comprimait votre industrie, sous lesquelles gémissaient vos grands-pères, et sous lesquelles ont gémi même plusieurs d'entre vous. Vous êtes à présent en liberté de professer votre religion ouvertement, et d'en pratiquer les devoirs. Ses ministres exercent les fonctions sacrées sous la sanction de la loi qui autorise les prédicateurs catholiques. Un collège pour l'éducation de votre clergé catholique a été construit à la recommandation de S. M., il est soutenu et doté par la munificence du parlement: vous pouvez à présent exercer votre industrie sans aucun empêchement, et en recueillir les fruits que vous pourriez faire passer à votre postérité. Qui est-ce qui nous a procuré, me demanderez-vous, un changement si favorable, cette grande différence entre votre ancienne situation et la présente? Je réponds: votre loyauté, votre soumission aux autorités constituées, votre conduite paisible, votre patience dans vos longues souffrances. C'est cette conduite exemplaire et méritoire, invariablement dictée par les principes de votre religion, qui a fait valoir la justice de votre cause, et déterminé un grand souverain et un parlement sage à la récompenser en vous rétablissant dans la jouissance des bienfaits de la constitution.

Vous me direz peut-être que par la loi les catholiques romains les plus loyaux et les plus paisibles sont déclarés incapables de siéger ou de voter en parlement, d'assister au conseil privé, et sont exclus des départements de confiance, civils et militaires. Je vous l'accorde; mais est-ce par la rébellion, l'insurrection, le trouble, les clameurs séditieuses de votre part que vous obtiendrez de jouir de ces avantages? Est-ce en adoptant et appuyant les principes modernes des français, d'une liberté licencieuse et d'une égalité anarchique, que vous vous rendez recommandables à vos gouverneurs? Est-ce en encourageant les républicains français à s'emparer de ce pays que vous devez attendre la continuation des avantages et de la protection de S. M.? Est-ce de la part des ennemis et de ceux qui tournent en ridicule la religion révélée, et en particulier la foi catholique, ou de la part des philosophes français qui entendent d'en détruire jusqu'au souvenir en abolissant l'observance du jour consacré au Seigneur, et en substituant un calendrier infidèle au calendrier chrétien, que vous serez protégés dans le libre exercice de la foi catholique? Est-ce par les dévastateurs du Brabant, de la Hollande, de Venise, de Rome, &c., que vos propriétés seront assurées?

Est-ce en résistant au pouvoir de l'état, en désobéissant aux lois par des associations illégales, en faisant prêter ou prêtant des serments de conjuration, également offensants Dieu et vos gouverneurs temporels, que vous conserverez et entretiendrez la bienveillance du souverain le plus bienfaisant? Est-ce en vous emparant des armes qui vous tombent sous la main, que vous concilierez l'estime de vos voisins? En un mot pouvez-vous espérer faveur et affection en retour de l'outrage et de l'insulte? Non

très-certainement. Le sens commun, la plus légère réflexion vous feront sentir la nécessité absolue d'adopter une conduite opposée. La religion et la prudence de concert vous en imposent la loi; et c'est la seule qui puisse contribuer à votre bonheur temporel et éternel. Ne vous laissez donc point, mes très-chers frères, je vous en conjure comme votre pasteur et votre ami le plus affectueux, ne vous laissez point détourner de ce sentier par de faux guides qui ne cherchent qu'à vous entraîner dans le désordre et le libertinage. Ecoutez vos pasteurs qui ne veulent que la paix, et qui vous aiment tendrement, suivez leurs instructions salutaires, vous vous assurerez la faveur du ciel, et vous mériterez par là attention et une protection plus étendue de la part de S. M. et du Parlement; vous verrez se manifester à votre égard la bonne volonté d'un chacun, et vous éloignerez tout soupçon deshonorable d'irréligion et de déloyauté, si vous en avez été l'objet, de l'esprit de vos ennemis et de vos compatriotes.

Quand St. Pierre, le premier évêque de Rome, et vicaire de Jésus-Christ sur la terre, fut mis en prison par ordre d'Hérode, l'église pria pour sa délivrance sans intermission. Notre St. Père Pie VI, successeur de St. Pierre, et le centre de l'unité catholique, est maintenant exilé de Rome, réduit à un état de dépendance, et traité en captif par les ennemis de la religion. Avec quelle sensibilité tout bon catholique et tout vrai chrétien doit sentir ces attaques sacrilèges sur la personne et la dignité de Sa Sainteté!

Il est impossible de se faire une idée de l'étendue des calamités auxquelles le père des fidèles est exposé. L'église catholique est fortement intéressée à tout ce qui concerne son chef visible. Quand Saint Pierre fut miraculeusement délivré de sa captivité, "il vint à la maison de Marie, la mère de Jean, qui fut surnommée Marthe, où plusieurs étaient assemblés pour prier." (Act. XII. 5.) Les prières d'un grand nombre continuèrent nuit et jour pour sa délivrance. Suivons cet exemple, mes très-chers frères, et supplions avec ardeur le trône de la miséricorde de délivrer notre St. Père de ses ennemis, et de le rétablir dans le plein exercice de son autorité.

En remplissant ce devoir dicté par notre religion nous devons nous ressouvenir que non seulement nous sommes catholiques, mais encore sujets et membres d'une société qui partage les bienfaits d'une excellente constitution dont la destruction serait la suite d'une invasion. Nous devons être reconnaissants de ces bienfaits, et tâcher de les conserver par une conduite méritoire. Reconnaissons tout le monde témoin de notre loyauté inspirée par la religion, de notre fidélité à un souverain bienfaisant, confirmée par un serment solennel de la maintenir inviolable. Dans la crise actuelle il serait honteux pour ne pas dire criminel, de rester neutre, ou indifférent—nous devons confirmer et répéter nos déclarations d'attachement à S. M. et à la constitution par des faits qui ne soient point équivoques. Autrement nous perdrons toute prétention à la récompense, et mériterons la censure de tous les honnêtes gens. Il s'agit maintenant pour les catholiques romains de tout ce qu'ils ont de plus cher, de leur vie, de leurs propriétés, de leur réputation et de leur honneur. Faites donc tous vos efforts, mes très-chers frères, pour le conserver par un sacrifice magnanime de tout intérêt particulier au salut public.

Résistez donc, oui, résistez courageusement à toutes les entreprises des rebelles ou des mal intentionnés pour vous aliéner de vos dispositions loyales, et de l'obéissance due à l'autorité constituée. Remettez vos armes de toute espèce, aux personnes nommées pour les recevoir. Renoncez pour jamais à toute connexion avec toute association défendue. suivez, mes très-chers frères, suivez, je vous en conjure ardemment, cet avis que je ne puis vous donner plus à propos, il coule d'un cœur embrasé du zèle le plus pur pour vos intérêts temporels et éternels. Il est dicté par cette charité dont je suis pénétré pour vous, comme votre père spirituel et votre plus sincère ami. Pour l'amour de Jésus-Christ, ne méprisez point mes conseils, et par là ne vous exposez point au danger et à la misère dans cette vie, et à des tourments éternels dans l'autre.

Car à moins que le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. (Ps. 120. 2.) Prosternons nous donc devant le Seigneur, et prions-le de tout notre cœur d'étendre son bras tout-puissant en notre faveur, de conserver notre très-gracieux Souverain, de le diriger dans ses conseils, et de jeter la confusion dans les desseins de ses ennemis! Le Seigneur écoutera dans sa miséricorde nos prières, quand elles lui seront présentées avec humilité et un sincère repentir de nos fautes; car il ne rejette point un cœur contrit et humilié. (Ps. 50.)

Pour rendre nos supplications plus solennelles et plus agréables au Père des miséricordes, le clergé résistera à chaque messe des collectes convenables aux circonstances. La prière pour le roi et la famille royale contiendra d'être récitée à chaque messe les dimanches et fêtes; on y ajoutera les psaumes et les prières accomodées en pareilles occasions. On a eu soin de publier séparément pour votre instruction la forme entière qui sera à observer, jusqu'à ce qu'on vous donne avis du contraire.

Puisse le Dieu de paix vous sanctifier, mes très-chers frères, en toutes choses, afin que vos âmes et vos corps soient conservés sans tache par la venue du Seigneur. Amen! (I. Thess. 2. 3.) Dublin, 25 mai, 1798. J. T. Troy.

LA REMONTRANCE suivante a été lue à chacune des Messes dans toutes les chapelles de l'archidiocèse de Dublin par ordre du Très-Rev. Dr. JEAN THOMAS TROY.

Mes très-chers Frères,

Dans ces circonstances effrayantes et alarmantes dans lesquelles tout bon sujet et tout bon Chrétien voit avec douleur et effroi les efforts furieux et criminels des agitateurs rebelles et impies pour renverser et détruire la Constitution, nous devons nous regarder comme coupables aux yeux de Dieu, si de la manière la plus solennelle et la plus expressive, nous ne témoignons l'horreur dont nous sommes pénétrés de la violation des lois de notre pays, et de voir qu'on ose entreprendre, par l'insurrection et le meurtre, la subversion du Gouvernement de notre très-gracieux Souverain, auquel la fidélité que nous lui devons en conscience, en commun avec tous ses autres sujets, a été par rapport au plus grand nombre d'entre nous solennellement promise en présence de Dieu par le lien religieux du "serment."

Ne vous laissez point tromper par ces misérables et impraticables spéculations des droits de l'homme de la majesté du peuple, de la dignité et de l'indépendance de l'esprit humain, des devoirs positifs des supérieurs et des abus exagérés de l'autorité. Fatales spéculations! théories désastreuses! qui ne tendent à rien moins qu'à renverser l'ordre social et le bon-

heur et à détruire tous les principes de la religion Chrétienne. Jetez un coup d'œil sur l'origine et le progrès de ces détestables doctrines. Des athées qui en sont les auteurs, s'appropriant de la connexion intime qui existe entre les principes religieux et civils, ont vu avec la malignité envenimée des Démons le soutien mutuel qu'ils se prêtent les uns aux autres pour l'avantage spirituel et temporel de l'homme; ils ont en conséquence ouvert une route à l'anarchie, par la propagation (qui n'a hélas! que trop réussi) de l'impie et de la licence.

Nous déplorons amèrement les conséquences fatales de cette conspiration anti-chrétienne. Mais sûrement, mes très-chers Frères, votre attachement connu aux principes de votre religion doit vous avoir préservé de l'influence pernicieuse d'une scélératesse aussi compliquée. Oui, mes très-chers Catholiques, c'est aux principes humains de la religion Chrétienne que nous rappelons toute votre attention dans ce moment important de crise où nous nous trouvons. Ils serment pour vous un bouclier à opposer à tous les maux qui nous environnent. La soumission aux autorités constituées et l'obéissance aux lois sont au rang des devoirs prescrits par la religion. Chaque violation de ces devoirs est grandement criminelle. Si donc quelques-uns d'entre vous ont été malheureusement engagés par séduction à entrer dans une conjuration contre l'Etat, ils sont tenus en conscience à s'en retirer dans l'instant, et par un sincère repentir, une conduite loyale à l'avenir, d'expier leur coupable témérité. Sans ce repentir sincère et une promesse positive d'amendement, vous ne pouvez espérer "l'absolution dans le Tribunal de la Pénitence," ni voir pardon du Gouvernement, et ce serait une profanation et une injustice de les étendre jusques sur des pécheurs impénitents et sur des malheureux.

Détournez-vous donc, nous vous conjurons, à livrer vos armes de toute espèce sans délai ni résistance aux personnes nommées pour les recevoir. Réunissez-vous à vos compatriotes loyaux et paisibles pour renverser et écraser cet esprit perfide d'insurrection si honteux au caractère d'Irlandais? Il a déjà produit les plus terribles effets; des assassinats, des meurtres, des atrocités de toute espèce ont été commises. Ne perdez pas un moment pour faire voir combien vous détestez ces principes et les causes qui conduisent à de telles conséquences. Le plus court délai à remplir ce devoir religieux sera regardé comme une preuve de déloyauté, vous serez considérés comme ennemis de l'Etat, et sur le champ puni de mort, sous l'opération de la loi martiale déjà proclamée. Vos propriétés, votre existence sont en danger par une conduite suspecte et équivoque. Elle doit être franche, sincère et décidée à défendre la religion et la constitution.

Nous vous exhortons donc, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ, dont nous sommes obligés de vous annoncer et de vous expliquer la volonté, de vous tenir fermes et inébranlables dans la foi, de mener une vie saine, droite et religieuse, de n'offenser personne, de craindre Dieu, et d'honorer le Roi. Puissent les dons du Saint-Esprit que l'Eglise invoque en ce jour sur tout le corps des fidèles, remplir vos cœurs d'un ardent amour pour Dieu et pour votre prochain! Puisse la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence, conserver vos cœurs et vos âmes en Jésus-Christ! Amen!

Le jour de la Pentecôte, 27 mai, 1798. N. B. Le clergé catholique du diocèse de Waterford a adopté la remontrance ci-dessus.

QUEBEC: SAMEDI, 10 FEVRIER, 1838.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Liverpool jusqu'au 26 décembre, de Londres jusqu'au 25 et de Paris jusqu'au 20, inclusivement, apportés par le *Pennsylvania*, paquebot de Liverpool du 24, dont le départ a été retardé de deux jours. Les nouvelles de Londres par cette voie sont de quelques heures moins récentes que celles que nous avions déjà reçues de cette capitale par le *Philadelphia*.

Les nouvelles du continent sont peu importantes. Des troubles graves ont eu lieu le 12 décembre à Munster (Prusse Rhénane) où les troupes ont été assaillies à coups de pierres aux cris de *vive l'archevêque de Cologne!* à *bas les Prussiens!* et ont été obligés de charger la baïonnette en avant pour disperser le peuple.

En Espagne, les carlistes passaient de nouveau l'Ebre. M. LEADER, qui a remplacé M. ROEBUCK dans la chambre des communes comme agent de nos soi-disant réformistes, a déclaré lui-même dans la dernière discussion sur les affaires du Canada, qu'il n'y avait pas dans la chambre dix personnes de même opinion que lui sur ces affaires.

Un journal de Paris donne ce qui suit d'après un journal anglais qu'il ne nomme pas:

(Extrait d'une lettre adressée à lord Glenelg.) "La réunion immédiate du Haut et Bas-Canada qui n'aurait jamais dû être séparés, serait d'une immense utilité, et il faut choisir une place centrale éloignée de la frontière pour en faire la capitale du Canada: par exemple on pourrait prendre By-Town sur la rivière Ottawa. Des modifications importantes dans la constitution du Haut et Bas-Canada devraient être également réalisées, et il conviendrait de les faire passer à la discrétion des canadiens eux-mêmes."

(Extrait d'une autre lettre.) "Les dernières déclarations de Lord John Russell en faveur des sujets anglais, loyaux et dévoués, étaient d'autant plus importantes et nécessaires, que jusqu'ici la politique coloniale du Canada a été dirigée d'après les insinuations d'un parti traître à la constitution. Ce parti, d'origine française, qui parle français, porte la haine la plus déterminée à tout ce qui est anglais, regarde les émigrants anglais comme des intrus dans le Canada, et il fait tous ses efforts pour les empêcher de s'y fixer. Voilà les véritables causes de la révolte du Bas-Canada, encouragée par une politique trop conciliante."

Le *Liverpool Times* du 26 décembre, qui est le journal d'Angleterre le plus récent, dit:

"Nous avons reçu par l'*Independence*, paquebot de New-York du 8, qui est arrivé hier à midi, des nouvelles de N.-York jusqu'à cette date et de Montréal jusqu'à celle du six décembre. Elles confirment pleinement les rapports de la prise de Saint-Charles et de la défaite des insurgés."

On lit dans le même journal: "Les événements les plus importants de l'année qui arrive à sa fin, sont l'avènement d'une Reine libérale et la réélection d'une majorité libérale à la chambre des communes. Tous les actes du règne de notre jeune Reine ont témoigné de son attachement aux hommes libéraux et aux mesures libérales, et la

première session de son premier parlement, quelque courte qu'elle ait été, a montré que la majorité de son parlement désirait coopérer avec elle à raffermir et à étendre les libertés de son peuple. Des ministres, ainsi soutenus, ne peuvent avoir rien à craindre d'une opposition aristocratique; leur marche future est clairement tracée, et le triomphe complet des principes libéraux, avant qu'il soit long-temps, est assuré."

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Bourse Royale de Londres, 22 décembre. "Dans mes communications envoyées par le dernier paquebot, j'ai donné les renseignements que j'avais pu obtenir au sujet de l'entrevue entre lord Glenelg et la députation du commerce du Canada. J'ai depuis conversé avec plusieurs membres de la députation, et j'apprends que Sa Seigneurie a été vivement pressée d'adopter les mesures les plus décidées et les plus énergiques pour la conservation, non seulement du commerce, mais de la connexion avec la métropole."

"Les nouvelles reçues cette après-midi ont fixé le cabinet dans la détermination d'employer des mesures fortes. C'est du *Café de l'Amérique du Nord et du Sud* que ces nouvelles ont été d'abord communiquées à lord Glenelg, et un assemblée spéciale du cabinet a été aussitôt convoquée. Dans l'intervalle on a cherché des informations à différentes sources. "On dit que les ministres ont en leur possession des renseignements qui pourraient bien compromettre la liberté de certaines personnes ici au si bien que dans le Canada: de là l'apathie des partisans de Papineau à agiter la question des affaires du Canada dans la chambre des communes. On s'attend qu'une discussion sur ce sujet aura lieu ce soir, et si cette prévision se réalise, je vous enverrai, dans un post-scriptum, un rapport des débats jusqu'au départ du courrier." (*)

"Les produits du Canada ont haussé de prix à la Bourse cette après-midi, mais l'excitation parmi les marchands était telle, qu'il n'a été annoncé que peu de transactions. Les détenteurs ne veulent pas se défaire de leurs marchandises. Nos marchés aux denrées coloniales et au blé sont fermes. Les actions de la compagnie du Canada, ainsi que celles de la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique, ont baissé: les premières sont à 3 1/2 d'escompte, les dernières au pair."

(*) Nous avons déjà publié, dans notre avant-dernier numéro, un rapport de ces débats, reçu par le paquebot de Londres du 25 décembre.

(Extrait de la Gazette de Londres.)

WHITEHALL, 15 décembre.—Il a plu à la Reine de nommer Son Altesse Royale le duc de Sussex, chevalier de la Jarretière, chevalier de Chardon, etc., pour être premier et principal chevalier grand-croix du très-honorable ordre du Bain, faisant fonction de grand-maître du dit ordre.

DOWNINGSTREET, 22 décembre.—Il a plu à la Reine de nommer le colonel Sir Arthur George, chevalier commandeur de l'ordre Guélique, pour être lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada.

Nous empruntons à la *Gazette de France* le rapport suivant de la séance d'ouverture des chambres: SEANCE D'OUVERTURE.

Des précautions extraordinaires ont été prises hier pour isoler le cortège qui s'est rendu des Tuileries au Palais-Bourbon, et tenir la population parisienne à une respectueuse distance. La garde municipale a fait retirer vers la rue du Bac la foule qui stationnait sur le pont Royal. La circulation du côté du Carrousel était interceptée. Le cortège a passé sur le qui et sous la terrasse des Tuileries vide de spectateurs; il a passé sur le pont Louis XVI, la rue de Bourgogne et la place du Palais-Bourbon, également loin du peuple, que des cordons de militaires tenaient éloigné à l'issue de chaque rue.

Toute la matinée, les troupes qui n'étaient pas de service ont été consignées dans leurs casernes. Une heure avant la séance, M. Delessert, préfet de police, a exploré la chambre jusque sur les toits et dans toutes les rues avoisinantes; les égouts ont été sondés avec une scrupuleuse attention.

Sur les galeries du toit du Palais-Bourbon de nombreux factionnaires de la garde municipale stationnaient, et exerçaient ainsi une surveillance particulière du haut de cette espèce de belvédère.

L'aspect de la salle des séances est changé cette année en ce que le côté qui fait face à MM. les députés est tendu de velours vert brodé en or. Le tableau de M. Court qui représente le Serment de Louis-Philippe en 1830 est recouvert par les tentures de velours cramoisi ordinaire. Le trône remplace également l'estrade du président et du bureau.

A droite et à gauche sont disposés quatre pliants. Les portes de la salle sont ouvertes à dix heures. MM. les députés arrivent un à un. M. Guizot occupe sa place de l'année dernière; M. Thiers siège au centre gauche. MM. les pairs ont pris place sur les bancs de droite. Le nombre des députés présents s'élève à environ 200. La place de M. Lafitte reste vacante à l'extrémité du premier banc de gauche.

A une heure cinq minutes, Marie-Amélie et les princesses viennent occuper la tribune qui leur a été réservée à droite de la chambre.

Quelques députés apparaissent en uniforme; M. Jacques Lefèvre est du nombre, quoique son élection ait été l'objet d'une protestation, et son habit semble mieux neuf que celui de ses collègues.

A une heure et demie, Louis-Philippe arrive dans la salle, escorté d'un nombreux état-major et précédé de la grande députation des pairs.

On remarque M. Pasquier en sirmar. Les centres ont poussé d'assez grandes acclamations pendant que les extrémités restaient froides et silencieuses.

Louis-Philippe a pris place sur le fauteuil, ayant le duc d'Orléans à sa droite, en costume d'officier-général, le duc d'Aniane en sous-lieutenant d'infanterie légère; et à sa gauche M. le duc de Nemours, le bras gauche en écharpe, par suite de sa chute sur le bateau à vapeur. Aucune acclamation n'a été faite à l'expédition de Constantine. La contenance du jeune prince était sérieuse; il paraissait souffrant.

Louis-Philippe, assis et couvert, a prononcé d'une voix faible et sensiblement altérée le discours suivant. Ses paroles arrivaient difficilement jusqu'aux tribunes:

"Messieurs les pairs, Messieurs les députés, "La France est libre et tranquille, sa prospérité s'accroît rapidement; ses institutions se consolident; elle se confie de plus en plus dans leur stabilité.

"L'empire des lois rétabli m'a permis de suivre l'impulsion de mon cœur. Un grand acte, dont le souvenir me restera toujours cher, l'amnistie, a témoigné de la force de mon gouvernement. Il a porté le calme dans les esprits, raffermi l'influence des mau-

vais passions, insolé chaque jour davantage les projets de désordre.

"J'ai voulu que les collèges électoraux fussent réunis. Ma confiance dans le pays n'a pas été trahie. Je retrouverai en vous ce loyal concours que m'ont prêté les chambres pendant sept années, pour assurer à la France les bienfaits de l'ordre et de la paix.

"Je n'ai qu'à me féliciter de mes rapports avec toutes les puissances étrangères, et jamais la paix générale ne m'a paru mieux assurée.

"Cependant la guerre civile désolée encore la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de son auguste fille, la reine Isabelle II. Je continue à solliciter fidèlement les clauses du traité de la quadruple alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes nos sympathies.

"Le mariage de l'aîné de mes fils a combié mes vœux. Au souvenir de cet événement, source de bonheur pour ma famille, se rattacheront toujours celui des témoignages d'affection dont la France, les chambres, les habitants de cette capitale ont entouré la jeune princesse qui venait se confondre parmi mes enfants.

"Ma seconde fille, la princesse Marie, a depuis contracté une alliance qui va ajouter encore à nos relations de bonne amitié avec des états voisins.

"En Afrique, notre attente a été remplie. Le drapeau français flotte sur les murs de Constantine. Si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a été plus haut la gloire et l'honneur de ses armes. Mon fils, le duc de Nemours, a pris la part qui lui revenait dans le péril. Son jeune frère a voulu le rejoindre, et s'associer à cette communauté de travaux et de dangers qui identifie depuis longtemps mes fils avec l'armée. Leur sang appartient à la France comme celui de tous ses enfants.

"En adressant au ciel des actions de grâces pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves, morts au champ d'honneur. La patrie entoure leurs cercueils de ses regrets et de sa reconnaissance. Elle a ratifié d'avance et de ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique et acquitter la France envers ses héros, soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfants du brave général Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé, et qui n'a rien vu, disait-il, dans sa longue carrière, que nos jeunes soldats ne viennent d'égalier.

"Dans l'Est de l'Algérie, comme dans l'Ouest, j'ai voulu la paix. Mais l'opiniâtreté du bey qui commandait à Constantine nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique qu'ils devaient renoncer à nous résister. Dans l'Ouest, une convention a été conclue, dont les conditions s'exécutent fidèlement, et ont eu déjà d'heureux résultats.

"Il vous sera présenté un tableau complet de notre situation en Afrique, et j'aurai à vous demander les moyens de pourvoir aux besoins de nos établissements.

"Partout nos escadres donnent à nos relations commerciales l'appui et la protection qu'elles ont droit d'attendre. Des envois sont partis de nos ports pour aller aplanner les difficultés qui s'opposent depuis si long-temps à l'exécution des engagements pris par Haïti envers la France. En même temps, quelques forces navales se dirigent vers les côtes du Mexique pour assurer aux Français qui font le commerce dans l'intérieur de ces contrées la justice et la sécurité qui leur sont dues.

"J'ai conclu avec les Boliviens un traité de commerce, et j'espère que nous établirons successivement avec tous les états de l'Amérique du Sud des rapports dont notre commerce ressentira les heureux effets.

"La situation de nos finances est toujours prospère, et le revenu public s'est encore accru depuis la dernière session.

"Des projets de lois annoncés par l'art. 69 de la charte vous seront de nouveau présentés. "Depuis long-temps notre système pénitentiaire appelle toute l'attention de mon gouvernement; vous aurez à examiner un projet de loi pour l'améliorer.

"Un autre projet de loi aura pour but la réforme de notre législation sur les sociétés commerciales.

"Déjà des fonds considérables ont été votés pour les travaux publics. Il vous reste à perfectionner nos grandes lignes de communication, et à en créer de nouvelles pour faciliter l'exploitation des produits toujours croissants de notre agriculture et de notre industrie. Il vous sera présenté des vues d'ensemble sur ce vaste sujet, et les projets détaillés de plusieurs entreprises importantes.

"Jamais je ne me suis trouvé entouré de chambres dans des circonstances plus favorables. Sachons, Messieurs, conserver par notre union et notre sagesse ce que nous avons acquis par notre courage et notre patriotisme. Tâchons d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos dissensions, et qu'il ne reste d'autre trace des agitations dont nous avons tant souffert que le besoin plus senti d'en prévenir le retour. Persistons, messieurs, dans ces voies régulières et paisibles auxquelles nous devons l'accroissement de richesse et de prospérité dont la France jouit aujourd'hui.

"C'est le vœu le plus cher de mon cœur. Ma vie est consacrée au maintien de toutes les garanties de notre repos et de nos libertés, et c'est pour accomplir cette grande tâche que je réclame votre concours."

Après ce discours, M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur ont lu la formule du serment pour MM. les pairs et députés. Le serment une fois prêté, Louis-Philippe a été de nouveau salué par les centres, le cortège s'est remis en route, et jusqu'à ce qu'il ait en complètement défilé, il n'a été permis à aucun spectateur de sortir de l'enceinte du palais.

Il n'y a point de nouvelles du Haut-Canada. La seule nouvelle des Etats-Unis est celle d'une nouvelle défaite essuyée par les troupes américaines dans la Floride.

CORRESPONDANCES.

(Pour la Gazette de Québec.)

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LA LITTÉRATURE.

Cur amicum offendam in nugis? Haec nugas in seria ducent... Hor. Monsieur l'éditeur, Je ignore pas que votre papier est restreint dans un cadre qui n'admet guère que des choses d'utilité, de préférence à celles d'agrément. Je réclamerai cependant un petit espace dans vos colonnes sur une matière où il y a bien aussi de l'utilité.

